

Exercice clos le 31 juillet **2019**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

INSTITUT D'ETUDES AVANCEES DE NANTES

5, allée Jacques Berque
BP 12105
44021 Nantes Cedex 1

FONDATION IEA DE NANTES

Siège social : 5, allée Jacques Berque – BP 12105 – 44021 Nantes Cedex 1

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 juillet 2019**

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation IEA de Nantes relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er août 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

GROUPE Y NANTES ATLANTIQUE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 424 350 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT 352 657 993 - APE 6920 Z - TVA : FR 35 352 657 993

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance des ressources liées aux subventions :

Les notes « Enregistrement des subventions », « Subventions d'investissement » et « Subventions de fonctionnement » dans le paragraphe « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels exposent notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des ressources de la fondation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à apprécier le rattachement des ressources conformément au fait générateur exposé dans les conventions de subventions.

Fonds dédiés :

Les notes « fonds dédiés » dans les paragraphes « règles et méthodes comptables » et « notes relatives à certains postes du bilan » de l'annexe des comptes annuels exposent les modalités de comptabilisation et de suivi du principe de fonds dédiés au sein de la fondation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les correctes identification et évaluation de la consommation des ressources dédiées sur l'exercice.

Vérification des documents adressés au Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et

principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes le 22 janvier 2020
GROUPE Y NANTES ATLANTIQUE,

Jean-François MAREC,
Directeur Général

Florian JAULIN,
Associé

Bilan Actif

Bilan Actif	Au 31/07/2019			Au 31/07/2018
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres	27 106	25 481	1 624	2 186
Immobilisations en cours				
Avances				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	219 317	38 260	181 057	189 974
Installations tech., matériel et outillages industriels	24 439	23 756	683	1 456
Autres	806 051	692 243	113 808	188 201
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	546 139	53 968	492 171	492 171
Prêts				
Autres	705 445		705 445	688 099
TOTAL (I)	2 328 495	833 707	1 494 788	1 562 087
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 125		4 125	509
Créances (2)				
Usagers et comptes rattachés	37 030	1 716	35 314	51 802
Autres	825 046		825 046	910 700
Valeurs mobilières de placement	1 271 317		1 271 317	983 668
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	39 819		39 819	55 118
Charges constatées d'avance (2)	44 618		44 618	35 609
TOTAL (III)	2 221 956	1 716	2 220 240	2 037 405
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif(VI)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)	4 550 451	835 424	3 715 028	3 599 492
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs net à réaliser : Acceptés par les organes statutairement compétents				
Legs net à réaliser : Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

Bilan Passif	Au 31/07/2019	Au 31/07/2018
	Net	Net
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 216 000	2 216 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	-275 792	-268 901
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	291 481	-6 890
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
TOTAL (I)	2 231 690	1 940 208
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions et fonds dédiés		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	308 465	283 432
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	360 827	412 140
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL (III)	669 292	695 572
Emprunts et dettes (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7	8
Emprunts et dettes financières diverses	2 550	2 800
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 105	170 710
Dettes fiscales et sociales	109 798	119 969
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 416	11 294
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	499 170	658 931
TOTAL (IV)	814 046	963 712
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)	3 715 028	3 599 492
(1) Dont à moins d'un an	814 046	963 712
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs net à réaliser :		
- Acceptés par les organes statutairement compétents		
- Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/08/2018 au 31/07/2019	Du 01/08/2017 Au 31/07/2018
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
Produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 989 338	2 026 275
Dons	21 218	2 805
Cotisations		
Legs et Donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Autres produits	145	687
Reprises sur amortis., dépréciations, prov., transferts de charges	163 918	110 775
TOTAL (I)(1)	2 174 620	2 140 542
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock matières premières et autres appro.		
Autres achats et charges externes (2)	1 048 115	956 909
Impôts, taxes et versements assimilés	59 482	72 982
Salaires et traitements	540 815	604 165
Charges sociales	228 525	277 181
Dotations aux amortissements sur immobilisations	82 715	97 425
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations des actifs circulants		
Dotations aux provisions	28 761	28 944
Autres charges	858	
TOTAL (II)(3)	1 989 271	2 037 606
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	185 348	102 935
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)		
Produits financiers		
Produits financiers de participation (4)		
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (4)	24 583	24 590
Autres intérêts et produits assimilés (4)	21 997	34 611
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (V)	46 580	59 201
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et dépréciations		
Intérêts et charges assimilées (5)		17
Différences négatives de change		36
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements		
TOTAL (VI)		53
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	46 580	59 148
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	231 928	162 083

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/08/2018 Au 31/07/2019	Du 01/08/2017 Au 31/07/2018
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	13 013	479
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	13 013	479
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		1 134
Sur opérations en capital	4 772	478
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	4 772	1 612
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	8 241	-1 133
Impôts sur les bénéfices (IX)		
Participations des salariés (XII)		
SOLDE INTERMEDIAIRE		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs(X)	55 990	15 157
Engagements à réaliser sur ressources affectées(XI)	4 677	182 998
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)	2 290 202	2 215 378
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI + XII)	1 998 721	2 222 269
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	291 481	-6 890

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Du 01/08/2018 Au 31/07/2019	Du 01/08/2017 Au 31/07/2018
Bénévolat		
Prestations en nature	977 580	889 723
Dons en nature		
TOTAL	977 580	889 723
CHARGES	Du 01/08/2018 Au 31/07/2019	Du 01/08/2017 Au 31/07/2018
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	977 580	889 723
Personnel bénévole		
TOTAL	977 580	889 723
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevance sur crédit_bail mobilier		
(2) Dont redevance sur crédit_bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des organismes liés		
(5) Dont intérêts concernant des organismes liés		

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/07/2019 dont le total du bilan avant répartition est de 3 715 028 Euros, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de : 291 481 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2018 au 31/07/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Présentation de la fondation :

Le projet de statuts de la Fondation « Institut d'Etudes Avancées de Nantes » en date du 29 mai 2007 a été avalisé et la Fondation a été reconnue comme établissement d'utilité publique par décret pris en Conseil d'Etat le 4 avril 2008 et publié au journal officiel le 6 avril 2008.

Conformément à l'article 1 de ses statuts, la Fondation « *a pour but, dans un cadre matériel et intellectuel propice à la recherche, à l'innovation et à la constitution de réseaux scientifiques, l'accueil temporaire à Nantes de savants de toutes nationalités poursuivant des recherches intéressantes en particulier les relations des pays du Nord et du Sud* ».

Pour réaliser son but (article 2 des statuts), « *la Fondation attribue chaque année à des chercheurs juniors et seniors, choisis sur proposition de son conseil scientifique, des moyens financiers leur permettant de mener à bien des projets de recherche individuels ou collectifs. Elle assure l'hébergement de ces chercheurs et met à leur disposition les ressources matérielles et humaines nécessaires au bon avancement de leurs travaux, en facilitant notamment l'accès à la documentation dont ils ont besoin ...* ».

La Fondation est dotée d'un fonds de 2 000 000 € dont 1 000 000 € consommable, apporté par Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux.

La Fondation partage avec la Maison des Sciences de l'Homme Ange GUEPIN un immeuble situé 5 allée Jacques Berque à Nantes. Cet immeuble est mis à sa disposition gratuite par Nantes Métropole.

Des conventions temporaires ont été conclues avec NANTES METROPOLE. Elles concernent la mise à disposition gratuite, d'une part, de 21 logements destinés aux chercheurs et, d'autre part, des places de parking. Ces conventions ont pris effet à compter du 1^{er} octobre 2009.

Faits significatifs sur l'exercice

L'excédent 2019 de 291 K€ est notamment constitué de 124 K€ de quote-part de subvention ponctuelle du Ministère de la Recherche relative à l'année 2019. La signature de la convention ainsi que la réception des fonds en fin d'année 2019 n'ont pas permis l'engagement des charges sur cet exercice.

Le Ministère de la Recherche a octroyé à la Fondation, une subvention de fonctionnement de 150K€ pour l'année 2018. Un produit de 62.500 (5/12ème) est enregistré dans les comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2019.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales du Plan Comptable N° 99.01 applicable aux associations et aux fondations pour l'établissement et la présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition toutes taxes comprises. Elles ne sont pas décomposables, à l'exception des constructions (appartement) dont la valeur est répartie ainsi :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| • Frais d'acquisition | 100% de la valeur amortie sur 50 ans |
| • Gros oeuvre (hors frais d'acquisition) | 50% de la valeur amortie sur 50 ans |
| • Façade, étanchéité, install. (hors frais d'acq.) | 45% de la valeur amortie sur 20 ans |
| • Agencements (hors frais d'acquisition) | 5% de la valeur amortie sur 7 ans |

Les autres immobilisations sont amorties sur la base de leur durée d'utilisation prévue. Par simplification, la Fondation retient les durées d'usage, à savoir :

- | | |
|--------------------------------|-------------|
| • Logiciels informatiques | 3 ans |
| • Equipements techniques | 5 ans |
| • Matériel informatique | 3 ans |
| • Mobilier | 5 et 10 ans |
| • Agencements de constructions | 17.57 ans |

Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent essentiellement des placements financiers correspondant à la dotation encaissée non consommable majorés des intérêts courus. Cette présentation répond à la définition du classement comptable des placements à long terme représentatifs de la dotation non consommable.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Enregistrement des subventions

Les subventions impactant l'exercice comptable, quelle qu'en soit la nature, sont comptabilisées dès qu'elles sont accordées, c'est à dire lorsque la décision d'attribution est reçue, et non pas seulement lors de leur encaissement.

Subventions d'investissement

>> Affectées à des biens renouvelables par la Fondation

Une subvention d'investissement a été accordée par NANTES METROPOLE pour financer l'acquisition de matériel informatique et de mobilier de bureau.

Le renouvellement de ce matériel et mobilier n'incombe pas conventionnellement à NANTES METROPOLE mais sera indispensable au bon fonctionnement de l'IEA.

En conséquence, cette subvention d'investissement affectée à des biens renouvelables est maintenue au passif dans les fonds associatifs. Sur un plan économique, l'amortissement du matériel et du mobilier permet ainsi de dégager les ressources nécessaires à leur remplacement.

Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement accordées à l'année civile 2019 sont retenues dans les produits de l'exercice clos le 31 juillet 2019 à hauteur de 7/12 du montant total des subventions.

Dotations initiales

La dotation statutaire est inscrite en fonds propres pour le montant de l'engagement total.

L'insuffisance éventuelle de produits pour couvrir les charges de l'exercice peut soit :

- Etre inscrite dans les produits de l'exercice ("autres produits") par prélèvement sur la dotation consommable.
Dans ce cas, le prélèvement est limité au montant de l'insuffisance budgétée.
- Constituer le déficit de l'exercice. Sur décision du conseil d'administration, ce déficit sera ensuite affecté au compte "report à nouveau".

Fonds dédiés

Les subventions de fonctionnement allouées pour des opérations spécifiques et non consommées au 31 juillet 2019 sont inscrites en "fonds dédiés".

Provision pour coût de remise en état du mobilier

La convention conclue entre Nantes Métropole et la Fondation pour une durée de 20 ans prévoit que le mobilier mis à disposition gratuite doit être rendu en l'état à la fin de la convention. Pour couvrir les frais de remise en état, une dotation aux provisions est constituée chaque exercice à hauteur de 1/20 du prix d'achat de ce mobilier.

Contributions en nature

Les ressources humaines et matérielles mises à disposition gratuite de la Fondation en vertu de conventions font l'objet d'une évaluation. Ces contributions en nature sont inscrites au pied du compte de résultat.

Ces mises à disposition sont rappelées dans l'annexe et sont complétées des informations relatives à la convention de partenariat entre l'IEA de Nantes et la Maison des Sciences de l'Homme Ange GUEPIN.

Engagements de départ à la retraite

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la Fondation (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la Fondation (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 2%.

L'indemnité de départ à la retraite inscrite en "provisions pour charges" s'élève à un montant de 11 961 € au 31 juillet 2019.

Engagements reçus

La Fondation a reçu l'engagement de 120 000 € par le CIC au titre du financement des années 2020 et 2021.

Notes relatives à certains postes du bilan

Immobilisations incorporelles et corporelles / Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles se détaillent ainsi :

Immobilisations	31/07/2018	Augmentation	Diminution	31/07/2019
Logiciels et autres immo. incorporelles	26 658	448,00	-	27 106
Appartement	184 338	-	-	184 338
Constructions sur sol d'autrui	34 979	-	-	34 979
Matériel industriel	24 439	-	-	24 439
Installations générales	360 225	-	-	360 225
Matériel de transport	33 673	-	20 300	13 373
Matériel de bureau & info.	194 971	806,00	-	195 777
Mobilier	235 282	1 589,00	194	236 677
TOTAL	1 094 565	2 843,00	20 494	1 076 912

Les acquisitions de l'exercice correspondent pour l'essentiel à du mobilier.

Les amortissements se détaillent ainsi :

Amortissements	31/07/2018	Augmentation	Diminution	31/07/2019
Logiciels et autres immo. incorporelles	24 471	1 010	-	25 481
Appartement	15 087	6 928	-	22 015
Constructions sur sol d'autrui	14 255	1 989	-	16 244
Matériel industriel	22 983	773	-	23 756
Installations générales	231 412	48 836	-	280 248
Matériel de transport	25 914	3 000	15 541	13 373
Matériel de bureau & info.	181 283	4 032	-	185 315
Mobilier	197 341	16 148	181	213 308
TOTAL	712 746	82 716	15 722	779 741

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent ainsi :

- Parts de SCPI (coût de souscription) 546 139 €
- Emprunts obligataires & comptes à terme 705 445 €

Placements à moyen et long terme de la trésorerie
représentative de la dotation encaissée non consommable
(dont 110 348 € d'intérêts courus au 31/07/2019) 1 251 584 €

- Dépréciation des parts de SCPI au 31/07/2019 - 53 968 €

Immobilisations financières nettes au 31/07/2019 1 197 616 €

Créances

Les créances au 31 juillet 2019 se détaillent ainsi :

• Solde de subventions :		804 636 €
o Réseau français des instituts d'études avancées	348 140 €	
o Région Pays de la Loire	260 000 €	
o ABES Fonds Poulat	12 000 €	
o CIC Ouest	60 000 €	
o Ministère de la Recherche	124 496 €	
• Créances diverses		55 725 €

860 361 €

Les créances sont toutes à échéance à moins d'un an.

Trésorerie

La trésorerie au 31/07/2019 se détaille ainsi :

• Valeurs mobilières de placement (comptes à terme et livrets)	1 271 317 €
• Disponibilités	39 819 €
	<hr/>
	1 311 136 €

Fonds propres

Les fonds propres de la Fondation se décomposent ainsi :

• Dotation	
La dotation initiale s'élève à	2 000 000 €
dont 1 000 000 € consommable, le tout formant l'objet d'une donation faite par Véolia Eau-Compagnie Générale des Eaux	
• Subvention d'investissement sur biens renouvelables	216 000 €
Cette subvention a été accordée par le Conseil Communautaire de Nantes Métropole dans sa séance du 27 juin 2008.	
Le renouvellement des biens financés par cette subvention est maintenu au passif en "fonds propres".	

>> **Résultat comptable de l'exercice 2018/2019** 291 481 €

>> **Report à Nouveau** - 275 792 €

Cette somme correspond au cumul des excédents des exercices 2014/2015 et 2015/2016, et des déficits des années 2016/2017 et 2017/2018. Cette somme a été affectée au compte "report à nouveau" conformément aux décisions du conseil d'administration

2 231 690 €

Provisions pour charges

<ul style="list-style-type: none"> • La provision destinée à couvrir les coûts de remise en état du mobilier mis à disposition gratuite de la Fondation par Nantes Métropole a évolué ainsi : <ul style="list-style-type: none"> ○ Provision au 31 juillet 2018 ○ Dotation de l'exercice 2018/2019. 	267 743 € 28 761 €
	296 504 €
<ul style="list-style-type: none"> • La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 	11 961 €
	308 465 €

Fonds dédiés

Les fonds dédiés ont évolué ainsi :

Fonds dédiés au 31/07/2018	412 140 €
Engagements à réaliser sur ressources affectées	4 677 €
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	- 55 990 €

Fonds dédiés au 31/07/2019	360 827 €
----------------------------	-----------

Les fonds dédiés au 31 juillet 2019 se détaillent ainsi :

<ul style="list-style-type: none"> • Subvention SUEZ pour la création d'une chaire • Subvention Riksbankens pour le financement du réseau IEARN • Dons Chaire des résidents 	50 000 € 303 855 € 6 972 €
--	----------------------------------

	360 827 €
--	-----------

Dettes

Les dettes au 31 juillet 2019 se détaillent ainsi :

<ul style="list-style-type: none"> • Dettes fournisseurs • Dettes fiscales et sociales • Produits constatés d'avance • Autres dettes diverses 	195 105 € 109 798 € 499 170 € 9 973 €
---	--

	814 046 €
--	-----------

Les dettes sont toutes à échéance à moins d'un an.

Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance, soit 44 618 €, concernent exclusivement des charges d'exploitation comptabilisées au 31 juillet 2019 mais se rapportant à l'exercice suivant.

Les produits constatés d'avance, soit 499 170 €, correspondent à des produits relatifs à la période postérieure au 31 juillet 2019 :

• Subvention RFIEA, hors LABEX, août à décembre 2019	279 167 €
• Subvention CIC Ouest, août à décembre 2019	25 000 €
• Subvention ABES, Fonds Poulat, août à décembre 2019	5 000 €
• Subvention Nantes Métropole, août à décembre 2019	187 500 €
• Subvention EURIAS 2012/2013 (trop perçu)	2 503 €
	<hr/>
	499 170 €

Comptes rattachés

Les produits à recevoir s'élèvent à 926 809 € et concernent principalement des subventions pour 804 636 €, des produits financiers pour 110 348 €, ainsi que des factures clients à établir et des avoirs fournisseurs à recevoir.

Les charges à payer s'élèvent à 232 974 € et concernent des factures fournisseurs non parvenues pour 152 297 €, des provisions pour charges de personnel pour 68 610 €, des provisions pour impôts et taxes pour 11 412 €, ainsi que des intérêts à payer et des avoirs à établir pour 655 €.

Autres informations

Effectifs

Au 31 juillet 2019, l'effectif permanent est de 13 personnes (représentant 13.49 ETP) dont 4 cadres et 9 non cadres (dont 2 non cadres en CDD).

Subventions et contributions en nature

Subventions

Les subventions se détaillent ainsi :

Subventions	31/07/2019 <i>Montant</i>	31/07/2018 <i>Montant</i>	Variation <i>Montant</i>
Région Pays de la Loire	200 000	200 000	-
Nantes Métropole	450 000	450 000	-
RFIEA	755 640	760 625	- 4 985
Ministère du travail	100 000	100 000	-
Riksbankens	-	170 358	- 170 358
Confédération suisse	179 308	167 849	11 459
Intern Labour Office	11 000	0	11 000
Sant'Egidio (Fonds Poulat)	-	14 023	- 14 023
ABES (Fonds Poulat)	12 833	8 167	4 666
Université de Nantes	1 894	1 200	694
Ministère de la Recherche	186 996	87 500	99 496
Kings College pour IEARN	-	3 221	- 3 221
CIC Ouest	35 000		35 000
Agence Française de Développement	50 000	50 000	-
CCI Régionale	6 667	13 333	- 6 666
TOTAL	1 989 338	2 026 275	- 161 433

Contributions en nature

Les contributions en nature inscrites au pied du compte de résultat concernent les mises à disposition et prestations fournies par Nantes Métropole et l'Université de Nantes.

Contributions en nature	31/07/2019 <i>Montant</i>	31/07/2018 <i>Montant</i>	Variation <i>Montant</i>
Mise à disposition gratuite : bureaux, mobilier, logements des chercheurs et parkings par Nantes Métropole (évaluation)	774 091	757 727	16 364
Prestations fournies par l'Université de Nantes pour la mise à disposition de personnel et la prise en charge des coûts salariaux d'invitations de chercheurs étrangers	203 489	131 996	71 493
TOTAL	977 580	889 723	87 857

Conformément à la convention de partenariat du 19 décembre 2017, a effet au 1^{er} Aout 2015, entre l'IEA de Nantes et l'Université de Nantes (UFR, la Maison des Sciences de l'Homme et Ange GUEPIN), ces deux organismes ont formalisé la mutualisation :

- Des personnes suivantes :
 - une responsable de bibliothèque Julien Gracq, mutualisée à 50% MSH / 50% IEA
 - une documentaliste, mutualisée à 95% MSH / 5% IEA
 - un informaticien, mutualisé à 50% MSH / 50% IEA

Réciproquement, le documentaliste salarié de l'IEA est mutualisé avec la MSH Ange GUEPIN à hauteur de 90% IEA / 10% MSH.

- Des biens suivants :
 - une partie des locaux
 - des places de stationnement

Conformément à la convention entre l'Université de Nantes et l'IEA, Mme Françoise RUBELLIN, est mise à disposition de l'IEA de Nantes, en qualité de Directrice, du 1^{er} Aout 2018 au 31 Juillet 2021.

Par ailleurs, la Fondation bénéficie de l'accès aux sources documentaires universitaires, au réseau et ressources informatiques de l'Université, dans le cadre du partenariat avec l'Université de Nantes.

Fonds documentaire reçu

Sociologue et historien du catholicisme et de la laïcité, Emile Poulat a, dès 2011, choisi de faire don de sa bibliothèque et de ses archives personnelles (dossiers de recherches, documents de travail, ...) à l'IEA de Nantes.

Ce fonds, composé de plus de 18 000 ouvrages et de 400 cartons d'archives est actuellement en cours de catalogage.

Le fonds de Monsieur Emile Poulat présente un intérêt tout particulier dans le cadre de la politique scientifique de l'Institut, ainsi que pour la métropole nantaise qui compte peu de bibliothèques de recherche et qui, par la présence de ce fonds, peut attirer certains spécialistes situés partout dans le monde.

Charges d'exploitation

Charges d'exploitation	31/07/2019 <i>Montant</i>	31/07/2018 <i>Montant</i>	Variation <i>Montant</i>
Charges de biens et services (1)	1 048 115	956 909	91 206
Impôts et taxes (2)	59 482	72 982	- 13 500
Charges de personnel (3)	754 502	864 472	- 109 970

(1) Augmentation des charges à la fois en raison des frais engagés pour célébrer les dix ans de la fondation, de la hausse des prestations externes en remplacement de salariés et la prise en charge croissante des dépenses budgétaires mutualisées ensuite refacturées à l'Université de Nantes.

Par ailleurs, nous pouvons noter la diminution des indemnités à verser aux chercheurs grâce aux forts soutiens de leur institution d'origine.

(2) Diminution des charges d'impôts et taxes assises sur les salaires notamment du fait de la baisse de la masse salariale.

(3) Diminution de la masse salariale en raison de mouvements de personnel permanent et de la baisse du nombre de mois chercheurs en CDD.

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes

Investissements	31/07/2019 <i>Montant</i>	31/07/2018 <i>Montant</i>	Variation <i>Montant</i>
Logiciels et autres immo. Incorporelles	1 625	2 187	- 562
Appartement	162 323	169 251	- 6 928
Constructions sur sol d'autrui	18 734	20 723	- 1 989
Matériel industriel	683	1 456	- 773
Installations générales	79 977	128 813	- 48 836
Matériel de transport	-	7 759	- 7 759
Matériel de bureau et informatique	10 462	13 688	- 3 226
Mobilier	23 369	37 941	- 14 572
TOTAL	297 172	381 817	- 84 645

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/07/2019	31/07/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières	110 347.92	105 873.92
Créances clients et comptes rattachés	6 754.00	10 083.00
Autres créances	809 707.00	896 086.00
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	926 808.92	1 012 042.92

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/07/2019	31/07/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières	110 347.92	105 873.92
27688000 Int.cour./immobilisations financières	110 347.92	105 873.92
Créances clients et comptes rattachés	6 754.00	10 083.00
41800000 Clients - prod. non facturés	6 754.00	10 083.00
Autres créances	809 707.00	896 086.00
40980000 R.r.r. à obtenir, avoirs non reçus	4 964.00	5 228.00
43870000 Organismes - prod. à recevoir	107.00	500.00
46870000 Produits à recevoir	804 636.00	890 358.00
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	926 808.92	1 012 042.92

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/07/2019	31/07/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7.00	8.00
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 297.00	125 680.30
Dettes fiscales et sociales	80 021.73	87 650.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	648.00	778.00
TOTAL	232 973.73	214 116.30

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/07/2019	31/07/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7.00	8.00
51810000 Intérêts courus à payer	7.00	8.00
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 297.00	125 680.30
40800000 Fournisseurs - fact. non parvenues	152 297.00	125 680.30
Dettes fiscales et sociales	80 021.73	87 650.00
42820000 Dettes prov. congés payés	43 106.00	46 658.00
42830000 Prov indemnités fonction	2 092.00	
42860000 Autres charges à payer		3 430.20
43820000 Charges sur congés à payer	18 956.00	22 098.00
43860000 Autres charges à payer	4 455.73	4 190.80
44860000 Impôts charges à payer	11 412.00	11 273.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	648.00	778.00
41980000 Avoirs à établir	648.00	778.00
TOTAL	232 973.73	214 116.30